

de saisir les biens du contrevenant, que s'il n'a pas payé l'amende dans les quinze jours. C'est pour cela, surtout, que nous voudrions faire assimiler la procédure, sous les règlements municipaux, à celle qui est pourvue pour les infractions à la licence du Revenu. Dans notre projet de l'année dernière nous demandions que tout colporteur fût obligé, avant d'obtenir sa licence du percepteur du revenu, de donner une caution solvable au montant de \$400. Cette caution aurait toujours été responsable pour les amendes. Mais nous n'avons pu gagner ce point.

Dans tous les cas, comme l'article 1060 du Code Municipal permet de faire l'arrestation des contrevenants à vue, les marchands pourront, s'ils le veulent, harrasser suffisamment les colporteurs non pourvus de licence pour les obliger à quitter au plus vite le territoire de leur municipalité.

LE BOODLER

Produit fin de siècle de la civilisation moderne, le *boodler* est un être complexe dont le portrait mériterait d'être fait par le pinceau de La Bruyère. Non pas qu'il diffère notablement des autres citoyens, par son physique; au contraire, vous passeriez vingt fois à côté de lui que vous ne le reconnaîtrez pas. Non pas, encore, qu'il soit conformé au moral d'une manière bien différente de la majorité de ses contemporains; non, puisqu'il y trouve des partisans, des admirateurs et des envieux. Seulement, il est l'expression quintessenciée du côté vicieux de l'éducation sociale américaine. Au moral, ce n'est pas un monstre, pas même un phénomène, c'est une intelligence ordinaire, quelquefois même une intelligence supérieure dont un des sens a été perverti et qui, le plus souvent, n'a pas conscience qu'il fait mal.

Généralement beau garçon, ou tout au moins d'un physique agréable, il est essentiellement un "insinuant". Il possède—c'est sa qualité nécessaire—le don de plaire aux gens, de les fasciner, de les convaincre et de les amener à partager son avis. Quiconque n'a pas cette qualité ne fera jamais, quoiqu'il en ait envie, un boodler réussi. Il doit, en outre, en exerçant sa qualité d'insinuant, arriver à être un "influent." c'est-à-dire, à même par sa position d'influencer certaines personnes haut placées et d'obtenir d'elles les faveurs pour lesquelles le boodlage lui sera payé. Et il doit lui-

même être en position d'accorder des faveurs.

Avec la qualité et la position, les occasions se présentent d'elles-mêmes, puisque, chez nous, on ne conçoit guère qu'un homme public mette gratuitement, ou à peu près, son travail et son talent à la disposition de ses concitoyens. Mais le véritable boodler n'attend pas que les occasions se présentent; il sait fort bien les faire naître et il ne réussit jamais mieux que lorsque ces occasions ont pris naissance, ont grandi et sont venues à maturité sous son habile direction.

Le boodler est, dans la société, un charmant garçon, toujours prêt à payer de sa personne, à rendre service et possédant, en conséquence, un large cercle d'amis. Parfois il a la parole chaude, éloquente, vibrante, qui électrise les masses; d'autres fois il est moins brillant et n'exerce ses facultés d'"insinuant" et d'"influent" que dans la conversation particulière. Le premier a des succès plus retentissants, mais le second arrive à des résultats plus solides.

Généreux, le cœur sur la main, il ne garde que rarement pour lui le butin qu'il prélève; aussi bien rarement il meurt riche, bien rarement il édifie une fortune sérieuse, bien établie et à l'abri des revers de la spéculation. Ce n'est guère que lorsqu'il a pris—ostensiblement du moins—sa retraite de la vie publique, qu'il songe à mettre quelque chose de côté et à s'assurer des ressources solides pour ses vieux jours.

Ne croyez pas que ce soit un athée, un libre-penseur, ni même un indifférent en matière de religion. L'athée, l'irreligieux volent aussi le public, mais d'une autre manière. Le boodler fréquente assidument son église, est propriétaire d'un banc, a souscrit pour le clocher, le baptistère, la sacristie, et il ne se fait aucun bazar que les dames organisatrices ne puisent largement à sa bourse.

Hypocrite? Oh! non. Il a conscience de la valeur des services qu'il rend à ses concitoyens; il a accepté des fonctions qui sont gratuites, nominalement; mais il sait bien, et tout le monde sait qu'un homme de sa valeur ne donne pas son temps et son travail pour rien. Il se persuade facilement et persuade à beaucoup d'autres que, en recevant de l'argent des soumissionnaires, des entrepreneurs, des fournisseurs, il ne fait que toucher la rémunération de ses services. Toute peine mérite salaire.

Aussi, lorsqu'il multiplie les travaux publics, les concessions de privilèges qui lui fournissent l'occasion de toucher cette rémunération, il sent au fond de sa conscience qu'il travaille pour le bien de ses concitoyens, à qui il assure de l'ouvrage, ou un service public perfectionné. Il a soin, dans tous les cas, de faire en sorte que la soumission dont il doit assurer le succès, puisse, vue d'un certain côté, paraître la plus avantageuse; et, pour la tranquillité de sa conscience, il ne la regarde que de ce côté là.

Ah! le boodler est bien le produit le plus raffiné de la civilisation américaine et canadienne. En Europe, il est souvent méconnu; on l'envoie parfois en prison, on lui arrache sa croix d'honneur, on va même parfois jusqu'à lui faire rembourser à qui de droit les "commissions" qu'il a perçues. On a vu un boodler de là-bas perdre son mandat de député et aller en prison pour avoir vendu des croix de la légion d'honneur. Ce n'est pas ainsi que l'on traite chez nous, par exemple, le personnage qui vend les fauteuils de sénateurs!

Et si vous vous avisez d'en dénoncer un, tant soit peu haut placé, on vous répondra: "Il a bien fait, puisqu'il a eu sa chance; croyez-vous que, s'il s'était occupé de ses affaires personnelles, il n'aurait pas gagné davantage? Vous criez contre lui parce que c'est un Canadien; si c'eût été un Anglais, vous n'auriez rien dit!" Et, aux prochaines élections, les gens qui pensent ainsi formeront peut-être la majorité des voteurs!

LES SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION

Nous espérons que le R. P. Gohiet ne nous tiendra pas rancune de ce qu'une coquille a transformé son nom, dans notre premier article sur les sociétés coopératives de consommation, en celui de Goblet. Nous le prions de croire que cette coquille a été tout à fait involontaire et que nous n'avions aucunement l'intention de créer une confusion entre lui et l'ex-ministre des cultes de France, dont le dossier est chargé du crime de Châteauvillain.

Nous voulons aussi lui expliquer qu'en faisant une distinction entre le religieux et le professeur, nous entendions qu'une erreur économique chez un religieux—en tant que religieux pratiquant, priant, confessant, et prêchant la religion et la morale, est de peu d'importance comparativement à l'erreur d'un